



**Méthodologie d'attribution des bourses spéciales « Bourse d'excellence »
les étudiants de pays non membres de l'UE admis dans les programmes de licence et de master**

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Cadre législatif

Les actes normatifs qui sous-tendent cette méthodologie sont les suivants :

- Loi sur l'enseignement supérieur n° 199/2023, avec ses modifications ultérieures ;
- CHARTE de l'Université Nationale de Science et Technologie POLITEHNICA Bucarest ;
- La méthodologie d'accueil des citoyens étrangers pour les études et la scolarité à partir de l'année scolaire / universitaire 2017 – 2018, modifiée et complétée par l'arrêté du Ministère de l'Éducation et de la Recherche n°. 4151/24.04.2020;
- Méthodologie d'accueil des citoyens étrangers en provenance d'États non membres de l'UE, qui ne font pas partie de l'Espace économique européen et de la Confédération suisse, n° 4 / 11.01.2024 ;
- Méthodologie d'octroi de bourses et d'autres formes de soutien matériel aux étudiants de l'Université Nationale de Science et Technologie POLITEHNICA Bucarest ;
- Ordonnance no. 6463/2023 sur l'approbation des critères généraux d'octroi de bourses et d'autres formes de soutien financier à partir du budget de l'État pour les étudiants et les apprenants de l'enseignement supérieur public, de l'enseignement à temps plein.

Art. 1. L'Université Nationale de Science et Technologie POLITEHNICA Bucarest peut accorder aux étudiants, en vertu de la loi, des bourses spéciales dans le cadre du programme de bourses d'excellence.

Art. 2. Cette méthodologie s'applique aux étudiants admis aux études de licence et de master, citoyens des États non membres de l'UE et d'États qui ne font pas partie de l'Espace économique européen et de la Fédération suisse.

Art. 3. L'Université Nationale de Science et Technologie POLITEHNICA Bucarest peut accorder aux étudiants de pays non membres de l'UE un nombre maximum de 500 bourses spéciales, au cours de la période 2024-2029, conformément à la loi et sur la base des critères d'admission définis dans cette méthodologie. Le nombre annuel de bourses est proposé par le Bureau Exécutif du Conseil d'Administration et approuvé par le Conseil d'Administration.

Art. 4. Le processus de sélection des pays sera effectué par le Bureau Exécutif du Conseil



d'Administration, sur la base des données fournies par la Direction des Relations Internationales et d'une analyse du recrutement des étudiants dans les pays où leur nombre est réduit.

Art. 5. Le recrutement des étudiants étrangers se fera avec l'appui des missions diplomatiques, ainsi que des ministères de tutelle (Éducation et Affaires étrangères) des pays d'origine des candidats, et d'autres institutions qui leur sont affiliées.

Art. 6. Les bourses accordées par l'université dans le cadre du programme « Bourse d'excellence » sont financées par ses propres revenus et sont attribuées aux étudiants de pays non membres de l'UE, admis dans les programmes d'études de licence et de master, sous forme d'exonération des frais de scolarité.

Art. 7. La répartition du nombre de bourses par programmes d'études et cycles d'études se fera annuellement, avec l'approbation du Bureau exécutif du Conseil d'Administration et en respectant le montant des frais de scolarité des programmes d'études respectifs.

II. AVANTAGES DU PROGRAMME DE BOURSES D'EXCELLENCE

Art. 8. Les étudiants admis au programme sont exemptés du paiement des frais de scolarité tout au long des années d'études, à condition qu'ils respectent les dispositions de la présente méthodologie et les obligations stipulées dans les contrats d'études.

Art. 9. Les étudiants admis à ce programme peuvent bénéficier d'une réduction de 10% sur les frais d'hébergement dans les logements universitaires.

III. CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES BOURSES D'ÉTUDES

Art. 10. Afin de bénéficier des bourses spéciales « Bourses d'excellence », les étudiants sont évalués sur la base des conditions spécifiques suivantes, selon la grille d'évaluation de l'ANNEXE 1 :

- Remplir les conditions stipulées dans la méthodologie de POLITEHNICA Bucarest *pour l'accueil des citoyens étrangers en provenance d'États non membres de l'UE, qui ne font pas partie de l'Espace économique européen et de la Confédération suisse* ;
- Au cours des années d'études secondaires, ils doivent avoir terminé des matières pertinentes dans le domaine dans lequel l'inscription est demandée : mathématiques, informatique, statistiques, physique, chimie, sciences humaines et arts, sciences sociales, mathématiques et sciences naturelles, sciences du sport et éducation physique, etc.
- Avoir des performances éducatives exceptionnelles (prix à divers concours, olympiades, etc.) ;
- Avoir participé à des activités parascolaires et bénévoles ;
- Ils n'ont pas la nationalité roumaine, n'ont pas demandé ou n'ont pas obtenu une forme de protection en Roumanie ou ne sont pas des apatrides dont le séjour sur le territoire roumain est officiellement reconnu par la loi ;



- Ils ne sont pas membres du corps diplomatique ou membres de la famille du corps diplomatique accrédité en Roumanie ;
- Ils ont été recommandés par les missions diplomatiques, les ministères de tutelle (Éducation et Affaires étrangères) des pays d'origine des candidats, ou par des institutions qui leur sont affiliées ;
- Ils ne bénéficiaient plus de bourses de l'État roumain pour le même cycle d'études ;
- Avoir de bons résultats au cours des études secondaires, respectivement une moyenne d'au moins 8 (huit) à l'examen du baccalauréat, ou équivalent, correspondant au système de notation en vigueur en Roumanie ou à la note « Bon », selon le cas ;
- Avoir de bons résultats au cours des études précédentes (licence), respectivement une moyenne d'au moins 8 (huit), correspondant au système de notation en Roumanie ;
- Ils n'ont pas, jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle ils ont été nommés, plus de 35 ans.

IV. PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DES BOURSES

Art. 11. L'attribution des bourses se fait par le biais d'un concours de dossiers qui se déroule de la manière suivante :

- Le dossier complet est téléchargé sur la plateforme https://apply.upb.ro/ ;
- L'éligibilité du candidat est attestée (il doit remplir les conditions prévues par la méthodologie de POLITEHNICA Bucarest pour l'accueil de citoyens étrangers en provenance d'États non membres de l'UE, qui ne font pas partie de l'Espace économique européen et de la Confédération suisse) ;
- Le dossier est examiné par une commission nommée par le Bureau exécutif du Conseil d'Administration de l'université ; Le classement des dossiers sera effectué sur la base des critères contenus dans l'ANNEXE 1 de la présente méthodologie. La moyenne des années d'études précédentes, la participation aux olympiades, aux compétitions, la participation à des activités parascolaires, etc. seront prises en compte ;
- Le résultat du concours sera notifié au candidat par courrier électronique.

Art. 12. Le dossier de candidature contiendra les documents suivants :

- Lettre de mise en candidature reçue de l'établissement recommandant le(s) candidat(s) ;
- Documents stipulés dans la méthodologie de POLITEHNICA Bucarest pour l'accueil et la scolarité des citoyens étrangers provenant d'États non membres de l'UE, qui ne font pas partie de l'Espace économique européen et de la Confédération suisse ;
- Lettre de motivation du candidat (ANNEXE II) ;
- Certificats attestant de la performance éducative exceptionnelle et de l'implication du candidat dans des activités parascolaires et bénévoles ;
- Lettres de recommandation ;



- CV en anglais ou en français.

Les documents mentionnés ci-dessus doivent être soumis en français ou en anglais et seront téléchargés en ligne sur la plateforme Apply.

Les dossiers incomplets ou soumis après la date limite indiquée dans le calendrier du concours ne seront pas pris en considération.

V. ÉVALUATION DES DOSSIERS DE CONCOURS

Art. 13. (1) Pour l'évaluation des candidats, le Comité du concours classe les étudiants en fonction des notes obtenues, conformément à l'ANNEXE I. En cas d'égalité, le critère de départage est la moyenne de l'année d'études précédente.

(2) S'il s'avère que les fichiers soumis comportent des inexactitudes ou sont plagiés, les candidats concernés sont disqualifiés.

3. Les candidats peuvent introduire un recours dans les 3 jours ouvrables suivant la soumission du résultat du concours.

(4) Dans tous les cas de recours, la commission de règlement statue sur le recours dans les 3 jours ouvrables suivant l'inscription et envoie le résultat par courrier électronique au candidat.

VI. COMMISSION DE COMPÉTITION

Art. 14 (1) La Commission de compétition est composée des membres suivants :

- a) Vice-recteur chargé des relations internationales ;
- b) Directeur du Département des Relations Internationales ;
- c) Chef du Service de Gestion des étudiants étrangers.

(2) La Commission est chargée :

- a) met à jour cette méthodologie, à la suite des changements législatifs concernant l'octroi de bourses et d'autres formes de soutien matériel aux étudiants ;
 - b) évalue les souhaits des candidats et établit le procès-verbal mentionnant les candidats admis.
- (3) Afin de statuer sur les recours, une commission d'analyse des recours est nommée, par décision du recteur, composée de trois personnes autres que celles de la commission de la concurrence.

VII. DISPOSITIONS FINALES

Art. 15. Le Bureau exécutif du Conseil d'Administration peut décider de retirer ou de suspendre le soutien financier, dans des cas particuliers tels que : présentation de faux documents, écarts graves par rapport à la discipline universitaire, défaut de promotion de l'année académique ou autres situations particulières.

Art. 16. Cette méthodologie est conforme aux dispositions légales en vigueur et au plan de gestion du



recteur 2024-2029.

Art. 17. La Direction des Relations Internationales mettra en œuvre les dispositions de cette méthodologie.

La méthodologie a été approuvée lors de la réunion du Conseil d'Administration le _____
_____ si approuvée lors de la réunion du Sénat le de _____

Approuvé lors de la réunion du Sénat de POLITEHNICA Bucarest, le

**Président du Sénat,
Prof. dr. ing. Tudor PRISECARU**



ANNEXE 1

CRITÈRES D'ÉVALUATION

| No. Crt. | Nom du critère/ Activité | Lieu | Participation/ Distinctions | Nombre de points | No. d'activités | Total | Remarques |
|-------------|---|---------------|--------------------------------|--|--------------------|-------|---|
| 1 | Lettre de mise en candidature | | | | | | Conditions éliminatoires |
| 2 | Au cours de ses études secondaires, elle a abordé des matières pertinentes au domaine dans lequel l'inscription est demandée : mathématiques, informatique, statistiques, physique, chimie, technologie, sciences humaines et arts, sciences sociales, mathématiques et sciences naturelles, sciences du sport et éducation physique. | | | | | | Conditions éliminatoires |
| 3 | Note minimale 8 (huit) au baccalauréat (ou l'équivalent), pour les études de premier cycle | | | | | | Conditions éliminatoires |
| 4 | Note minimale 8 au licence, pour les études de master | | | | | | Conditions éliminatoires |
| 5 | Lettre de motivation | - | - | max. 10 | - | | À la discretion de la commission |
| 6 | Performance éducative | - | - | 2 pt. pour chaque 0,25 au-dessus de la moyenne de 8 du baccalauréat | | | |
| 7 | Concours | International | Prix | 20 | | | |
| | | | Mention | 15 | | | |
| | | | Participation | 10 | | | |
| | | National | Prix | 20 | | | |
| | | | Mention | 10 | | | |
| | | | Participation | 5 | | | |
| 7 | Activités de volontariat | International | - | 15 | | | |
| | | National | - | 10 | | | |
| 8 | Lettres de recommandation | - | - | 5 | | | |
| 9 | Autres activités spéciales présentées dans le CV | - | - | 10 | | | |



ANNEXE II

Lettre de motivation

À l'attention du Comité d'évaluation du Programme spécial de bourses d'études « Bourses d'excellence »

Je soussigné(e) (a) J'aimerais postuler pour ce programme de bourses.

[à compléter avec la motivation de cette demande]

Je joins les informations complémentaires suivantes concernant les actions académiques auxquelles j'ai participé :

A. ACTIVITÉS NON FORMELLES / PARASCOLAIRES / APOLITIQUES

| | |
|--|---|
| Activités dans lesquelles j'ai été/suis impliqué | <i>Nature et description de l'activité</i> <i>Le nom de l'organisation avec laquelle avec laquelle j'ai collaboré :</i> <i>Personne à contacter :</i> _____ <i>Personne à contacter :</i> _____ <i>Adresse e-mail de la personne à contacter :</i> _____ |
| Participation à des concours étudiants | <i>Nom du concours</i> _____ <i>Prix gagné [s'il y a lieu]</i> _____ |
| Participation à la mobilité internationale (activités extrascolaires) | |

B. DES PROJETS AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNAUTÉ

| | |
|---------------------------------|--|
| Activités de volontariat | <i>Nature et description du projet auquel j'ai participé :</i> _____ <i>Nom de l'organisation avec laquelle j'ai collaboré :</i> <i>Personne de contact (téléphone, adresse e-mail)</i> _____ |
|---------------------------------|--|



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET
DE LA RECHERCHE
Université Nationale de Science et Technologie
POLITEHNICA Bucarest

| | |
|--|--|
| | <i>Je joins l'attestation d'activités de bénévolat</i> |
| C. ACTIVITÉ ACADEMIQUE | |
| Moyenne des années d'études précédentes (s'il y a lieu) | _____ |
| | _____ |

Date,

Signature,

Vérification de l'existence des documents requis dans le dossier,

Signature de la Commission _____



ANNEXE III

**Accord de traitement des données à caractère personnel
du candidat à la bourse**

Le soussigné _____, né(e) le _____, à
localité _____, fils/fille de _____ et
_____, résidant actuellement à _____,
rue _____, no. ____, bâtiment ____, sc. ____, app. ____,
comté de _____, téléphone _____, titulaire de B.I/C.I., série ____, no.
_____, délivré par _____ le _____, candidat à la bourse CNP
_____.

Conformément à l'article 13 par. (2), (3) de l'ordonnance nr. 6463/2023 concernant l'approbation des critères généraux d'octroi de bourses et d'autres formes de soutien financier du budget de l'État pour les étudiants et les étudiants de l'enseignement supérieur public, de l'enseignement à temps plein, j'exprime mon accord avec l'utilisation et le traitement par l'Université Nationale de Science et Technologie POLITEHNICA Bucarest, des données personnelles fournies par des documents soumis dans le dossier de bourse, afin de vérifier le respect des critères d'attribution de la bourse spéciale « Bourses d'excellence ».

Je déclare, sous ma propre responsabilité, que j'ai connaissance des informations et des droits dont je dispose, par la note d'information générale sur le traitement des données personnelles des étudiants qui postulent à une bourse d'études à l'Université Nationale de Science et Technologie POLITEHNICA Bucarest, conformément aux dispositions du règlement n°. 679 du 27 avril 2016 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

Je déclare avoir été informé que le refus de fournir les données personnelles demandées entraîne l'impossibilité d'atteindre l'objectif susmentionné.

Nom et prénom

Date

.....

.....

Signature